



## Annexe : Fiche descriptive : Mission - Prestation de renfort

- **Contextualisation :**

Il s'agit d'une des ressources de l'accompagnement, le moyen par lequel les interventions à visée inclusive prennent corps au sein même de la structure d'accueil, dans son fonctionnement au quotidien. Au sein du dispositif Caravelles, ce moyen est assuré par le.la puériculteur.rice/psychomotricien.ne-accompagnateur.rice.

*« La prestation de renfort est une prestation qui consiste en la présence temporaire d'un intervenant du service au sein du milieu d'accueil pour répondre à des objectifs définis dans le cadre d'un accompagnement »* (extrait de la convention de collaboration). Le.la puériculteur.rice/ psychomotricien.ne-accompagnateur.rice du dispositif, au travers du rôle de renfort qu'il.elle assume, prend place aux côtés des professionnel.le.s de terrain en soutien de l'accueil concret et dans la mise en place du projet d'accueil inclusif et du cheminement nécessaire sous-jacent.

- **Description :**

Comme mentionné dans la convention de collaboration : *« Le (la) professionnel(le) « renfort » du service qui intervient en renfort dans un milieu d'accueil est **un intervenant supplémentaire** dans l'équipe afin de garantir la qualité de l'accueil et de permettre de meilleures conditions d'accueil à tous les enfants du groupe tout en favorisant l'inclusion de l'enfant en situation de handicap au sein de ce groupe. En tant que professionnel(le) « renfort », il (elle) a une mission éducative. Il (elle) **n'est donc pas** un « spécialiste du handicap » ni le « référent » de l'enfant en situation de handicap présent dans le groupe ».*

De manière générale, le.la puériculteur.rice/ psychomotricien.ne-accompagnateur.rice met son expérience de l'accueil inclusif au service des structures d'accueil et partage celle-ci au quotidien avec des professionnel.le.s. Sa présence rassure et permet de valoriser les compétences et les ressources présentes au sein de la structure d'accueil. Il.elle intervient en tant qu'accompagnateur.rice de terrain du processus de réflexion permanent dans la mise en place d'un projet d'accueil inclusif. Ce renfort va donc bien au-delà de bras supplémentaires et s'inscrit systématiquement en parallèle des espace-temps réflexifs et créatifs mis en place au travers de l'accompagnement de l'équipe de professionnel.le.s.

- **Principes du renfort :**

*« Le renfort par le (la) professionnel(le) du service au sein d'un milieu d'accueil répond aux principes suivants :*

- *Il est mis en place en lien avec une démarche inclusive du milieu d'accueil ;*
- *Présence ou préparation à l'accueil futur d'un enfant en situation de handicap ;*
- *Il est assuré de manière régulière par le (la) même professionnel(le) de l'enfance dans la mesure du possible ;*
- *Il doit permettre d'atteindre les objectifs définis dans le projet d'accompagnement entre le milieu d'accueil et le service ... ;*
- *Il est limité dans le temps : son caractère temporaire vise à amener le milieu d'accueil à trouver « petit à petit » les moyens qui lui permettront d'assurer de manière autonome l'accueil de tous les enfants du groupe ;*
- *Le renfort est suspendu si l'enfant en situation de handicap est absent (pour raisons médicales ou congés) ;*
- *Le renfort prend fin si l'enfant en situation de handicap quitte le milieu d'accueil ou lorsque les objectifs relatifs à celui-ci ont été atteints.*

*Le (la) professionnel(le) « renfort » se conforme au règlement de travail du pouvoir organisateur du service Caravelles et au projet d'accueil du milieu d'accueil (projet éducatif, ROI, fonctionnement du milieu d'accueil). » (extrait de la convention de collaboration).*

- **Enjeux du renfort :**

Au-delà des savoirs et savoir-faire c'est véritablement en termes de savoir-être que se situent les réels enjeux. Ces savoir-être nécessitent une finesse dans le positionnement professionnel, que ce soit dans le choix des mots ou dans le choix des postures ou des gestes... L'enjeu est de pouvoir mettre son expérience « au service de... » et pas « faire à la place de ... » et de permettre à chacun de cheminer à son rythme et en fonction de qui il est et de ce dont il a besoin.

Grâce à sa posture professionnelle en tant que pair des professionnel.le.s que nous accompagnons, le.la puériculteur.rice/ psychomotricien.ne-accompagnateur.rice représente et est une porte d'entrée pour travailler les questions :

- de la relation de confiance nécessaire à la mise en place de l'accompagnement,
- des compétences et ressources individuelles et collectives,
- des représentations,
- des émotions,
- des besoins des enfants et des professionnel.le.s, de l'observation de ceux-ci et de la mise en place de réponses ajustées à ceux-ci,
- autres aspects liés et sous-jacents à la mise en place d'un accueil inclusif.

A travers le renfort, l'espace-temps de réflexion peut être matérialisé et soutenu au quotidien au travers de la qualité de présence, du positionnement, des attitudes et des pratiques inclusives incarnées par le.la puériculteur.rice/ psychomotricien.ne-accompagnateur.rice du dispositif. Le cheminement proposé de manière plus « théorique » peut ainsi prendre corps au niveau des pratiques de terrain.

Au travers cette modalité d'accompagnement, c'est une intégration du processus d'inclusion qui est proposée de manière informelle, dans les pratiques et postures du quotidien, ancrées dans une réalité de terrain.

Au vu des enjeux du renfort porté par le.la puériculteur.rice/psychomotricien.ne-accompagnateur.rice de Caravelles, un accompagnement par la directrice pédagogique est mis en place au sein de l'équipe afin que le.la puériculteur.rice/psychomotricien.ne-accompagnateur.rice puisse déposer ses émotions, son vécu, ses difficultés et avoir un soutien tant sur le plan émotionnel que réflexif. Le.la puériculteur.rice/psychomotricien.ne-accompagnateur.rice agit en concertation permanente avec la directrice pédagogique. Les actions, postures, attitudes, propositions d'aménagements, d'activités et de matériel sont réfléchies et discutées en amont et font l'objet des réunions à la fois interne à l'équipe mais également des réunions d'accompagnement. Les moyens mis en œuvre au travers du renfort se doivent de répondre aux objectifs fixés dans le cadre du « plan d'accompagnement » mis en place pour chaque équipe.

- Postures et compétences **professionnelles** attendues :

- Garder en tête l'objectif de soutien et d'impulsion d'une dynamique réflexive nécessaire à la mise en place d'un projet d'accueil inclusif et donc soutenir au quotidien la réflexion permanente quant aux besoins des enfants, des parents et des professionnel.le.s ;
- Pouvoir adopter une place ajustée au sein de l'équipe du milieu d'accueil (nécessite un temps d'observation et de prise de connaissance du projet pédagogique et de son application dans le fonctionnement au quotidien et le respect de celui-ci) ;
- Pouvoir réaliser des observations de la dynamique de groupe, des pratiques et des besoins de chacun qui seront un point de départ pour une mise en réflexion des pratiques et la mise en place de réponses ajustées et innovantes ;
- Pouvoir partager ses observations et soutenir celle-ci auprès des professionnel.le.s en tant qu'outil indispensable à l'accueil de tous (en ce compris en leur dégageant du temps pour le faire en assurant la prise en charge du groupe) ;
- Être attentif.ve aux besoins individuels et collectifs tant au niveau des enfants que des professionnel.le.s ;
- Veiller au bien-être des enfants accueillis ;
- Avoir une réflexion et pouvoir exprimer son analyse de manière constructive et bienveillante auprès des professionnel.le.s de terrain au quotidien ;

- Partager son expérience de terrain sans pour autant adopter une posture d'expert, de supervision ou de spécialiste du handicap ;
  - Capacité de communication avec l'équipe et la direction ;
  - Accompagner la réflexion des équipes par des temps de partage et d'échanges sur ce qui se joue au quotidien ;
  - Savoir-être : respect, bienveillance, qualité de présence, disponibilité psychocorporelle, empathie, qualité d'écoute, ouverture, regard éclairant et soutenant, ... ;
  - Pouvoir identifier les ressources présentes au sein des équipes, les mettre en évidence, les reconnaître et les valoriser avec comme objectif un renforcement de celles-ci ;
  - Adopter une vision capacitaire et positive des compétences des enfants et des professionnel.le.s, pouvoir les relever et les verbaliser avec l'équipe de professionnel.le.s ;
  - Soutenir les initiatives et la mise en place de pratiques innovantes ;
  - Laisser du temps pour le cheminement, la mise en route du changement ;
  - Proposer des temps de prise en charge du groupe et des temps de prise en charge plus individualisé de l'enfant en situation de handicap en fonction des besoins identifiés ;
  - Accompagner les professionnel.le.s vers une ouverture et une souplesse envers les besoins des enfants et le respect du rythme de chacun ;
  - Favoriser l'éveil sensoriel et psychomoteur de l'enfant en situation de handicap et, le cas échéant, de tous les enfants ;
  - Pouvoir adopter une position plus « méta » lors des temps réflexifs et créatifs ;
  - ...
- **Tâches concrètes :**
    - Tâches quotidiennes réalisées par les puériculteur.rice.s/animateur.rice.s du milieu d'accueil dans le cadre de leur fonction (soins aux enfants, animations et jeux, rangement des locaux, repas, ...) ;
    - Prendre soin indistinctement des enfants du groupe concerné et ce, dans le but, de permettre au milieu d'accueil de se centrer sur sa mission d'inclusion ;
    - **Proposer** et mettre en place des activités, du matériel, des attitudes et postures adaptés aux besoins des enfants (besoins primaires, besoins de découvertes, d'éveil et d'exploration et besoins spécifiques) ;
    - Permettre au.à la puériculteur.rice de référence tantôt de prendre en charge son groupe sans l'enfant en situation de handicap qui réalise une autre « activité » avec le.la puériculteur.rice/psychomotricien.ne-accompagnateur.rice de Caravelles tantôt de prendre un moment d'échange privilégié avec l'enfant en situation de handicap tandis que le.la puériculteur.rice/psychomotricien.ne-accompagnateur.rice de Caravelles encadre les autres enfants du groupe ;
    - Réaliser les moments de soin normalement effectués par le.la puériculteur.rice de référence (en cas de fonctionnement de ce type) uniquement si ceux-ci ne peuvent

pas être assumés dans des conditions rencontrant l'intérêt et les besoins des enfants par le.la puériculteur.rice du milieu d'accueil ;

- Remplacer un.e puériculteur.rice qui se forme à la langue des signes ou qui accompagne la transition de l'enfant en situation de handicap dans une autre section ou à l'école ;
- ...

- **Ce qui ne relève pas du renfort :**

- Soins médicaux ;
- Être présent.e en l'absence de l'enfant en situation de handicap (sauf exception prévue dans le cadre de l'accompagnement, par exemple : transition école) ;
- Assurer seul.e la responsabilité du groupe d'enfants (c'est-à-dire sans qu'un autre membre du personnel du milieu d'accueil soit physiquement présent dans le groupe).
- Palier à un manque d'effectif du milieu d'accueil ;
- Ouverture et fermeture du milieu d'accueil ;
- Contacts directs avec les parents aux moments des arrivées et des retours ;
- Interventions à visée thérapeutique ou rééducative auprès de l'enfant en situation de handicap ;
- Nettoyage de la section ;
- Préparation des repas ;
- Rédaction des carnets de communication avec les parents ;
- Rédaction de rapports pour le milieu d'accueil ;
- ...